

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 13 juin 2019

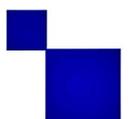
Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Magrino donnant pouvoir à M. Chevreau



Délibération n° 2019-VI-19 du 13 juin 2019

COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2018

Le conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2003-132 du 19 février 2003 portant réforme des règles budgétaires et comptables applicables aux Départements (M52),

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte administratif pour 2018 qui se décompose pour l'ensemble du budget général et du service à comptabilité distincte de la façon suivante :

Déficit global d'investissement reporté 2017 : 63 750 714,80 euros.

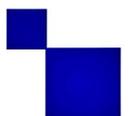
Excédent global de fonctionnement reporté 2017 : 138 077 195,01 euros.

Affectation totale à la section d'investissement : 70 175 237,17 euros.

Volume global des réalisations de l'exercice 2018

- des dépenses de : 2 424 322 430,36 euros,
- des recettes de : 2 519 346 086,40 euros,

et en volume réel :



- des dépenses de : 2 298 625 645,97 euros,
- des recettes de : 2 393 649 302,01 euros.

Budget principal

Section investissement :

Déficit antérieur reporté de 2017 : 57 232 634,21 euros

Réalisation de l'exercice 2018 :

- volume global : 334 245 421,03 euros en dépenses et 345 201 662,03 euros en recettes,
- volume réel : 298 902 435,94 euros en dépenses et 261 153 627,35 euros en recettes.

Section de fonctionnement

Excédent antérieur, libre d'affectation, reporté de 2017 : 67 694 211,84 euros.

Réalisation de l'exercice 2018:

- volume global : 1 991 624 046,96 euros en dépenses et 2 063 694 077,73 euros en recettes,
- volume réel : 1 925 859 667,40 euros en dépenses et 2 046 634 747,76 euros en recettes.

Budget annexe d'assainissement

Section investissement

Déficit antérieur reporté de 2017 : 6 518 080,59 euros.

Réalisation de l'exercice 2018 :

- volume global : 53 514 361,47 euros en dépenses et 51 754 723,68 euros en recettes,
- volume réel : 48 827 472,58 euros en dépenses et 31 352 181,14 euros en recettes.

Section de fonctionnement

Excédent antérieur, libre d'affectation, reporté de 2017 : 207 746,00 euros.

Réalisation de l'exercice 2018 :

- volume global : 44 938 600,90 euros en dépenses et 58 695 622,96 euros en recettes,
- volume réel : 25 036 070,05 euros en dépenses et 54 508 745,76 euros en recettes.

- **CONSTATE** l'existence d'un excédent global des recettes sur les dépenses de 99 174 899,08 euros qui englobe :

- le déficit d'investissement : 54 554 111,59 euros,

- l'excédent de fonctionnement : 153 729 010,67 euros.

Se décomposant comme suit :

Budget principal

- le déficit d'investissement : 46 276 393,21 euros,
- l'excédent de fonctionnement : 139 764 242,61 euros.

Budget d'assainissement

- le déficit d'investissement : 8 277 718,38 euros,
- l'excédent de fonctionnement : 13 964 768,06 euros.

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Budget principal

Affecte une partie de l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 46 276 393,21 euros (au compte 1068), et affecte à la section de fonctionnement le solde de l'excédent de fonctionnement soit 93 487 849,40 euros (au compte 002).

- Budget annexe d'assainissement

Affecte l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 13 964 768,06 euros (13 962 268,06 euros au compte 1068 et 2 500 euros au compte 1064), dont 8 277 718,38 euros à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Ces décisions d'affectation feront l'objet d'inscriptions au prochain stade budgétaire.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kern, Mme Magrino

Vote(s) contre de :

M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, Mme Choulet, Mme Paul, Mme Piétri

Abstention(s) de :

Mme Capanema, M. Laporte, M. Taïbi, Mme Lagarde, M. Kergoat, M. Chabani

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité : ✓	Voix contre : 11	Abstention(s) : 6
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.